

## **Brève Présentation Du Programme d'habilitation des métiers de la bourse De l'APSB.**

Les Professionnels des Sociétés de Bourse travaillent dans un secteur où les activités se déroulent rapidement et où il est important d'avoir les connaissances nécessaires pour bien maîtriser les nouveaux produits, les nouvelles règles et les nouveaux règlements, les questions d'ordre juridique et de conformité ainsi que les nouvelles tendances dans le secteur et autres faits récents.

Pour les aider, L'APSB en collaboration avec le CDVM a lancé un programme d'habilitation des métiers de la bourse pour le personnel des sociétés de bourse, parrainé par la Bourse de Casablanca. Le programme se déroulera sur une durée de neuf jours (09) de formation, deux fois par an pendant trois ans (du 24 novembre 2006 au 03 février 2007), et contiendra six modules répartis en deux thèmes :

### **Thème 1 : Réglementation, déontologie et contrôle interne.**

Les modules sur la réglementation, la déontologie et le contrôle interne portent sur la réglementation des valeurs mobilières en vigueur : la loi, le règlement général de la bourse et du dépositaire central, les circulaires du CDVM, ainsi que les règles de bonne conduite et de conformité.

- Module 1 : Réglementation des Marchés Boursiers.
- Module 2 : Déontologie et Conformité.
- Module 3 : contrôle interne.

### **Thème 2 : Perfectionnement professionnel.**

Les modules sur le perfectionnement professionnel et la connaissance des produits mettent l'accent sur des questions pertinentes aux fonctions spécifiques de l'employé et aideront les candidats à offrir des services améliorés, plus éclairés et plus nombreux à leurs clientèles.

- Module 4 : Droit des valeurs mobilières.
- Module 5 : Conseil en investissement, et relation commerciale avec la clientèle.
- Module 6 : Introduction en analyse financière.

<b>Numéro.</b>	<b>Module.</b>	<b>Nombre de Jours.</b>	<b>Nombre de Personnes</b>
M 1	Réglementation du marché boursier	2 Jours	13
M 2	Déontologie, conformité	1jour	13
M 3	Contrôle interne	2 Jours	13
M 4	Droit des Valeurs Mobilières.	1 Jour	13
M 5	Conseil en investissement et Relation commerciale avec la clientèle	2 Jour	13
M 6	Introduction à l'analyse financière	1 Jour	13

La présentation des modules se fera sous forme de supports détaillés et de séminaires. Les candidats recevront les supports à étudier et assisteront par la suite aux séminaires assurés par des spécialistes de la matière traitée qui répondront à leurs questionnements et apporteront des compléments. Le calendrier ainsi que le contenu des formations sont détaillés dans les documents ci-joints.

Pour ce qui est des conditions relatives à la certification, le candidat doit obtenir une note d'au moins 80 % dans l'examen écrit et réussir l'entretien oral avec le jury. Un candidat sera exempté de l'épreuve orale s'il justifie d'une expérience d'au-delà de deux ans, il devra toutefois se présenter devant le jury afin d'exposer son parcours professionnel.

À compter d'aujourd'hui, les employés des sociétés de bourse qui désirent participer au programme seront tenus de remplir la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée d'un CV détaillé, d'une attestation de l'employeur, d'une copie de CIN ainsi qu'une photo d'identité récente. La date limite du dépôt des dossiers d'inscription est prévue ***pour le mardi 14 novembre 2006***. Les demandes d'inscription peuvent également être adressées par mail à [apsb@apsb.org.ma](mailto:apsb@apsb.org.ma).

À noter également que, compte tenu des places limitées, un seul candidat par société de bourse est autorisé à suivre la formation, les autres candidats peuvent se présenter lors des sessions ultérieures.

Vous trouverez également dans l'espace membre les documents suivants :

1. Présentation du programme d'habilitation des métiers de la bourse (APSB) ;
2. Annexe 1 planning général du programme (APSB) ;
3. Annexe 2 planning et calendrier simplifiés du programme (APSB) ;
4. Annexe 4 Dossier d'inscription.